

ADMINISTRATION

INFORMATIONS MUNICIPALES

URBANISME

SÉCURITÉ PUBLIQUE

COMITÉS ET ORGANISMES

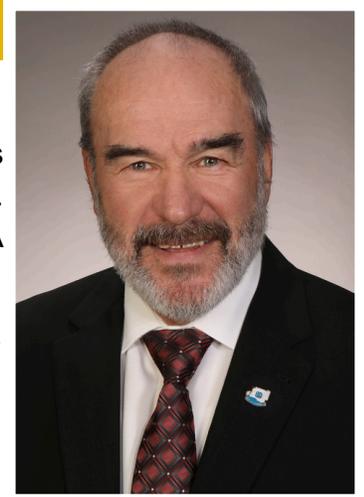
ÉLECTION MUNICIPALE

LOISIRS ET CULTURE

Joli-Lourdoises, Joli-Lourdois,

Voilà, les résidents de « À l'ombre du clocher » sont enfin entrés dans leurs nouveaux chez soi. Je leur souhaite une bonne intégration et tout le bonheur mérité. J'espère qu'ils trouveront la paix et la sécurité à laquelle ils aspirent. Bienvenue À l'ombre du clocher.

La circulation étant de plus en plus importante sur le chemin Mathias et le rang Ste-Rose, pour la sécurité de tous, un arrêt a été installé sur Ste-Rose coin Mathias. Soyez vigilant à la nouvelle signalisation, et restez courtois, la route appartient à tous.



De plus, sur Principale et sur Ste-Rose, une signalisation pour véhicules agricoles sera installée. C'est un appel à la courtoisie et au respect pour les travailleurs agricoles qui doivent circuler sur les routes de la municipalité.

Le programme de subventions qui peut nous aider à réaliser les travaux de réfection de la multithèque est malheureusement coupé pour 2025. Nous sommes retardés à 2026. Comme la subvention représente 43% du coût du projet, nous n'avons d'autres choix que de retarder les travaux à 2026.

Des activités organisées pour le 100e anniversaire sont à venir. Vous êtes invités à consulter le guide du 100e et à participer à ces activités en grand nombre. Soyez fiers d'être Joli-Lourdoise et Joli-Lourdois. Le conseil municipal et le personnel vous souhaitent un agréable 100e anniversaire.

La Municipalité remercie son personnel pour son dévouement.

Pour toute question, contactez le bureau municipal. Les assemblées du conseil ont lieu le deuxième lundi de chaque mois. Vous êtes toujours les bienvenues à ces assemblées.

Pierre Guilbault, maire

Élus municipaux 2021-2025



Marthe Blanchette

Siège 1

- Mesure d'urgence
- Loisirs
- Bibliothèque
- Comité d'entraide
- Urbanisme
- Voirie



François Fruhauff

Siège 2

- Mesure d'urgence
- Sécurité incendie
- Voirie
- Eau
- Égout



Pierre Venne

Siège 3

- Police
- Sécurité incendie
- Voirie
- Eau
- Égout
- Aîné
- CCU
- 100e



Gaétan Desmarais

Siège 4

- Ressources humaines
- Finances
- Eau
- Égout
- Bibliothèque
- Comité d'entraide,
- CA-résidence à l'Ombre du clocher.



Claire Sarrazin

Siège 5

- Ressources humaines
- Police
- CA-OH
- Finances



Vacant

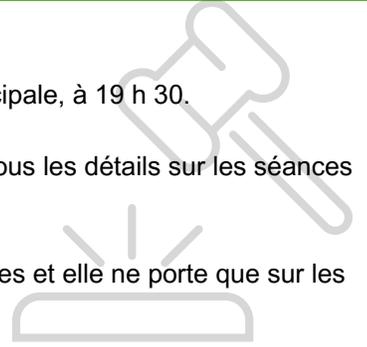
Siège 6

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Les séances du conseil se déroulent dans la salle communautaire située au 4050, rue Principale, à 19 h 30.

Veuillez consulter la page CONSEIL MUNICIPAL, sur notre site internet, afin de connaître tous les détails sur les séances du conseil, tel que l'ordre du jour.

N.B. Lors d'une séance extraordinaire, la période de questions est d'une durée de 15 minutes et elle ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.



VERSEMENTS DE TAXES

Le compte de taxes municipales est acheminé au propriétaire une fois par année, au plus tard le 28 février.

Si vous voulez que ce soit votre créancier hypothécaire qui effectue les versements, il est de votre responsabilité de lui faire parvenir une copie de votre compte avec les dates d'échéance mentionnées ci-contre.

1^{er} versement : ~~13 mars 2025~~
2^e versement : ~~14 mai 2025~~
3^e versement : ~~14 juillet 2025~~
4^e versement : **14 octobre 2025**



Par Internet : Disponible pour la plupart des institutions financières

Par la poste : Chèque ou mandat poste libellé à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Au comptoir : Chèque, carte de débit ou argent



Un contribuable qui **n'a pas reçu son compte de taxes municipales** ou qui doit **informer d'un changement d'adresse** doit lui-même prendre l'initiative de communiquer avec le Service de taxation et des finances au **450 759-2277, p. 200**.

NOUVEL EMPLOYÉ

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe monsieur Francis Perrino, notre nouveau directeur du service de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal.

Au vu de ses expériences antérieures, nous croyons que Monsieur Perrino saura mener le service de l'urbanisme avec professionnalisme.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



HORAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

LUNDI : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 00 - 16 h 30

MARDI : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 00 - 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 00 - 17 h 00

JEUDI : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 00 - 17 h 00

VENDREDI : 8 h 30 - 12 h 00

SAMEDI / DIMANCHE : FERMÉ



Fête nationale du Québec : Une célébration mémorable à Notre-Dame-de-Lourdes !



Pierre Guilbault, Maire de Notre-Dame-de-Lourdes prononçant son discours



De gauche à droite, Gabriel Ste-Marie, député fédéral de la circonscription de Joliette-Manawan. François St-Louis, député provincial de la circonscription de Joliette. Pierre Guilbault, maire, et Pierre Venne, conseiller municipal de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le 24 juin dernier, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a célébré la Fête nationale du Québec avec une joie collective et une profonde fierté.

Cette journée, dédiée à notre identité québécoise, a réuni les citoyens et citoyennes dans un esprit de partage et de solidarité.

Pierre Guilbault, maire de Notre-Dame-de-Lourdes, a prononcé un vibrant discours, célébrant notre histoire et nos valeurs.

Au cours de la journée, des députés et des conseillers municipaux nous ont rendu visite pour partager la célébration avec nous.

Vers 20 h 30, Les Vieux Chums ont mis le feu sur scène avec une performance musicale entraînante qui a fait chanter et danser les résidents.

La soirée s'est achevée en beauté par un feu d'artifice qui a illuminé le ciel de mille couleurs. Musique, joie et moments partagés ont fait de cette journée un souvenir mémorable pour tous.

Cet événement a été un succès grâce à l'engagement des employés de la municipalité, des artistes et de tous les participants.

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes remercie chaleureusement chacun pour sa contribution à cette mémorable célébration.



NOUVELLES POLITIQUES PFM/MADA

La Municipalité avec l'aide du MSSS, travaille à améliorer votre quotidien avec deux nouvelles politiques :

- pour les familles (PFM)
- pour les aînés (MADA)

Participez à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la consultation publique et rejoignez-nous pour une réunion mensuelle. Intéressé(e) ? Contactez loisirs@notredamedelourdes.ca.

Structure du comité :

Organisation

Responsable aux loisirs
Conseiller
Maire

Organisme

Représentant École
Représentant FADOQ

Citoyen

Jeune entre 14 et 18 ans
Adulte entre 18 et 30 ans
Adulte entre 30 et 50 ans
Adulte de 50 ans et plus

ENTRETIEN DE PONCEAU



L'article 3 du règlement 12-2023 stipule qu'il revient aux résidents d'entretenir leur ponceau.

Pour prévenir l'obstruction du ponceau de votre entrée charretière, veuillez effectuer les tâches ci-dessous :

- Procéder à une inspection régulière de votre ponceau en prenant les mesures correctives appropriées pour assurer son bon fonctionnement ;
- Vérifier que l'intérieur de votre ponceau ne soit pas obstrué en s'assurant du dégagement de ses deux extrémités pour faciliter la circulation de l'eau.

Conformément aux autorisations dont ils disposent, les officiers municipaux ont le pouvoir d'ordonner au propriétaire de nettoyer les ponceaux situés sous les entrées s'ils entravent la circulation normale des eaux de pluie.
(règlement 12-2023, art. 10)

POUR NOUS JOINDRE

Charles Beaupré, Directeur général & greffier-trésorier

Réception & perception	Catherine Dufort	200
Urbanisme	Francis Perrino	202
Loisirs	Cassandra Perreault	210
Communications	Esly Adenou	204
Voirie	Chantal Bourgeois	203
Finances	Nathalie Rochon	209

reception@notredamedelourdes.ca
urbanisme@notredamedelourdes.ca
loisirs@notredamedelourdes.ca
communications@notredamedelourdes.ca
voirie@notredamedelourdes.ca
finances@notredamedelourdes.ca



INSCRIVEZ-VOUS !



**ALERTES ET
NOTIFICATIONS
DE MASSE**

- **Avis d'ébullition**
- **Bris d'aqueduc**
- **Inondation**
- **Alerte météo**
- **Fermeture de rue**

La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes se dote d'une nouvelle plateforme d'urgence.

Nous vous invitons à vous inscrire afin d'être mis au courant lors de situations d'urgence.

<http://notredamedelourdes.ca/citoyens-securite-publique.asp>

À noter que cette plateforme n'enverra que des messages d'urgences.



**SOYEZ INFORMÉ EN TOUT TEMPS
& RAPIDEMENT**

Règlement hivernal

Abris temporaire

Les abris d'auto temporaires (ex. : Tempo) sont permis du **15 octobre au 15 avril**. Placez-les sur votre stationnement ou voie d'accès, à 1,5 m minimum de la ligne de lot ou du fossé. Une fois la saison terminée, ils doivent être entièrement démontés et entreposés de manière à être non visibles de la rue. (règlement 02-2023, art. 7.9.2)

Stationnement de rue

Pour assurer un déneigement efficace, il est interdit de stationner dans les rues de Notre-Dame-de-Lourdes entre minuit et 7 h, du **15 novembre au 15 avril**. (règlement 15-2023, article 3.1)
Le non-respect peut entraîner une amende ou un remorquage.

Élimination des neiges usées

Il est interdit de déverser des neiges usées dans un cours d'eau ou un lac. Tout site de disposition des neiges usées doit être situé à au moins 30 mètres de la ligne de rivage de tout cours d'eau ou lac, et à au moins un kilomètre d'une prise d'eau municipale (règlement 02-2023, art. 12.7.3).
Les citoyens doivent obligatoirement stocker leur neige sur leur propre terrain.

DEMANDE DE PERMIS

Afin de mener votre projet dans les règles, il est important de vérifier les délais de délivrance des permis avec le service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité. Ce dernier doit valider l'ensemble des informations et documents relatifs à votre demande de permis.

Veillez noter que pour toute demande de permis, lorsque le dossier est complet et conforme, le délai d'émission est de 30 jours. Ce délai peut être plus long lorsque le dossier doit passer devant le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité.

L'objectif du service d'urbanisme et de l'environnement dans la délivrance des permis est de s'assurer de la conformité du projet en lien avec les divers règlements applicables. Il est donc important de bien planifier votre projet et les délais associés afin qu'il bénéficie d'une analyse complète visant à attester de sa conformité.

Pour toute question relative à vos projets, vous pouvez joindre le service d'urbanisme et de l'environnement au (450) 759-2277, poste 202.

INSPECTION DE VOTRE PISCINE

Initialement adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise à établir un cadre réglementaire afin d'éviter les tragédies relativement aux noyades.

Les piscines installées avant l'entrée en vigueur du règlement bénéficiaient d'un droit acquis ainsi que leurs installations.

Aujourd'hui, le gouvernement provincial a étendu le règlement sur les piscines à celles construites avant son entrée en vigueur. Elles doivent être mises en conformité avant le **30 septembre 2025**.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Municipalité vous informe que la prochaine collecte des encombrants aura lieu le **1er octobre 2025**.

Pour que vos encombrants soient ramassés, vous devez les déposer en bordure de la rue la veille, soit le 30 septembre.

Les objets encombrants sont de gros articles résidentiels qui ne peuvent être collectés en raison de leur taille lors des collectes régulières (poubelles ou recyclage).

Liste non exhaustive des articles/objets **refusés** lors des collectes.

- Déchets en vrac ;
- Sacs de feuilles et de gazon ;
- Bacs roulants (bleu et brun) ;
- Matériaux de construction ;
- Appareils électroniques ;
- Résidus domestiques dangereux ;
- Objets de petite taille et pesant moins de 25 kg ;
- Meubles en pièces ou en morceaux ;
- Objets tranchants ou pointus ;
- Boîtes de carton ;
- Branches, tronc et billots de bois, terre et tourbe.

Liste des articles/objets **acceptés** lors des collectes.

- Mobilier et meubles (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.) ;
- Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière) ;
- Appareils et électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.) ;
- Matelas, lits et sommier ;
- Carpepe, toile ou bâche attachée solidement et roulée en section de 5 pieds ;
- Barbecue (sans la bonbonne) ;
- Vélo ;
- Jouets ou objets pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.) ;
- Objets saisonniers communs (râteau, pelle, brouette, balai, etc.) ;
- Filtres de piscine (sans sable).



N'entassez jamais vos encombrants sur votre bac roulant, sinon ils ne seront pas collectés. Gardez-les à distance et laissez un passage pour les employés de collecte.

***Veuillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est qu'ils faisaient partie de la liste non exhaustive ci-dessus énumérée.**

Comment me débarrasser des articles/objets non acceptés ?

L'Écocentre constitue la meilleure option pour se débarrasser des matières que les collectes n'ont pas acceptées. Ces établissements permettent souvent de recycler ces articles et disposent des équipements nécessaires à leur traitement et à leur élimination.

Pour accéder au service offert par l'Écocentre de Joliette, vous devrez présenter un des documents suivants : permis de conduire, relevé de taxes foncières ou scolaires actuels, ou bien un contrat de location récent attestant que vous résidez effectivement dans une habitation relevant du territoire de la MRC de Joliette.

Cependant, si vos articles sont toujours utilisables, envisagez de leur donner une deuxième vie.



LA PRÉVENTION, ÇA COMMENCE À LA MAISON !

Rien n'égale la chaleur d'un feu de foyer lors des soirées fraîches d'automne.

Cependant, la prudence est de mise pour éviter les risques d'incendie.

Pour disposer des cendres, laissez-les refroidir à l'extérieur pendant 7 jours dans un contenant métallique avec un couvercle en métal.

Pour votre sécurité :

- **MONOXYDE DE CARBONE** : Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ;
- **CHEMINÉE** : Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage ;
- **AVERTISSEUR DE FUMÉE** : Testez vos avertisseurs de fumée régulièrement, remplacez les piles à chaque changement d'heure ou munissez-vous d'un modèle avec batterie scellée d'une durée de vie de 10 ans.



Feux à ciel ouvert : autorisation requise du 15 octobre au 15 avril.

La demande, en ligne, doit être soumise au moins 24 heures avant l'événement.

Trousse d'urgence 72 heures : Soyez prêts !

En cas de sinistre, comme une panne d'électricité, une inondation ou une évacuation d'urgence, êtes-vous prêts à être autonomes pendant 72 heures ? Une trousse d'urgence est essentielle pour faire face à l'absence d'eau, d'électricité ou d'accès aux commerces.



Votre trousse doit inclure :

- Eau potable (2 litres par personne par jour) ;
- Aliments non périssables ;
- Trousse de premiers soins ;
- Lampe de poche avec piles ;
- Radio à manivelle ;
- Documents importants (ex. : pièces d'identité).

Préparez-la dès maintenant et conservez-la dans un endroit accessible.

Halloween : Célébrez en toute sécurité

C'est bientôt l'Halloween et les petits monstres envahiront les rues de Notre-Dame-de-Lourdes. Préparez-vous à décorer vos maisons pour accueillir ces visiteurs costumés. Cependant, la prudence reste essentielle pour une fête sans danger.



Pour éviter les risques d'incendie :

- Ne laissez jamais de chandelles ou citrouilles illuminées sans surveillance ;
- Utilisez uniquement des lumières et rallonges homologuées ;
- Éteignez toutes les décorations lumineuses avant d'aller vous coucher ;
- Si vous utilisez des balles de foin, gardez-les loin de la maison et des arbustes.



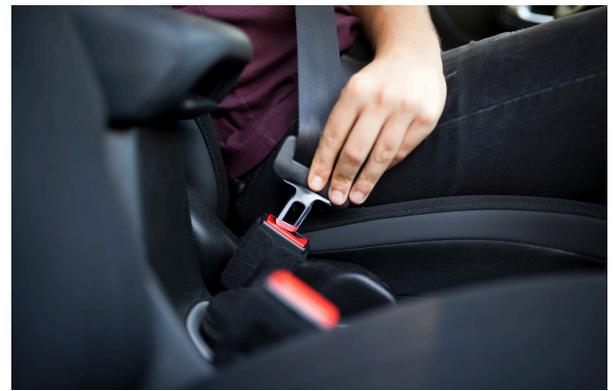
PORTER SA CEINTURE DE SÉCURITÉ PEUT VOUS SAUVER...

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Joliette veulent vous sensibiliser quant au port de la ceinture de sécurité. Non seulement le port de la ceinture est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers en vertu du Code de sécurité routière, mais il augmente de beaucoup vos chances de survie lors d'une collision.

L'utilisation de la ceinture de sécurité diminuera considérablement les risques de blessure grave, avec ou sans séquelles, telles que : une fracture, une commotion cérébrale, un traumatisme crânien, une hémorragie interne ou même la mort. Selon les données de la SAAQ, « D'année en année, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés. ». C'est encore TROP.. Il incombe au chauffeur de vérifier que les passagers et lui-même portent leur ceinture de sécurité.

Pour être efficace et en règle, la ceinture doit toutefois être portée correctement :

- La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen ;
- La ceinture diagonale doit passer sur votre clavicule et non sur votre cou. Ne jamais la mettre derrière votre dos, puisqu'elle n'y sera d'aucune utilité ;
- Celle-ci doit être bien tendue ;
- Si tel est le cas, s'assurer que votre enfant ait le bon siège d'auto qui lui convient, que ce dernier soit bien fixé au banc par la sangle prévue à cet effet et qu'il soit correctement attaché.



La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes vous appelle à la prudence.

Pour toute question, contactez le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Joliette au **(450) 759-5222**.

Ensemble, faisons de nos routes un espace plus sécuritaire !

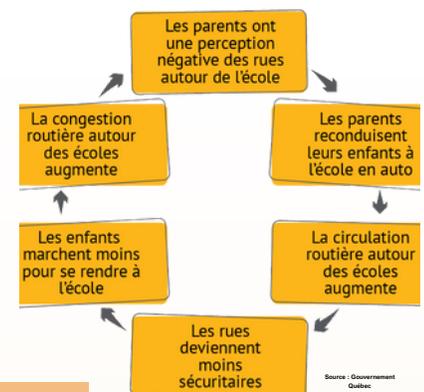
SEPTEMBRE : PRUDENCE POUR LA RENTRÉE !

Avec la rentrée des classes, il est crucial d'être vigilant et conscient de son environnement, particulièrement dans les zones scolaires.

Selon la SAAQ (2017-2023), 1 749 enfants de 5 à 12 ans ont été impliqués dans des collisions, dont 880 pendant la période scolaire, majoritairement avec des blessures légères.

Par conséquent, les parents inquiets déposent leurs enfants en voiture, ce qui augmente la congestion routière.

Cette situation augmente la sédentarité chez les jeunes qui marchent moins vers l'école. Il est donc essentiel que municipalité, parent et école travaillent ensemble pour assurer la sécurité des plus jeunes.



Quelques conseils pratiques :



- Soyez attentifs à la signalisation ;
- Respectez les panneaux en zones scolaires ;
- Suivez rigoureusement les directives et signaux des brigadiers scolaires, qui veillent à la protection des enfants ;
- Respectez la limite de vitesse en tout temps, particulièrement près des écoles.

Merci de votre vigilance et de votre collaboration !



**Club Notre-Dame-
de-Lourdes**
Lanaudière

L'équipe de la FADOQ de Notre-Dame-de-Lourdes travaille à peaufiner les soirées-soupers qui auront lieu durant l'année.

Nous serons plus présents cette année auprès de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes en collaborant sur plusieurs événements, entre autres le 100e anniversaire.

Vous avez le goût de participer et de vous impliquer au sein de la FADOQ de Notre-Dame-De-Lourdes, nous avons des places à combler au sein du comité d'administration.

Votre carte de la FADOQ vous offre plusieurs économies dans certaines entreprises de la région. Vous pouvez vous procurer votre carte de membre en communiquant avec nous.

Agenda

Les soupers débutent le mois de septembre:

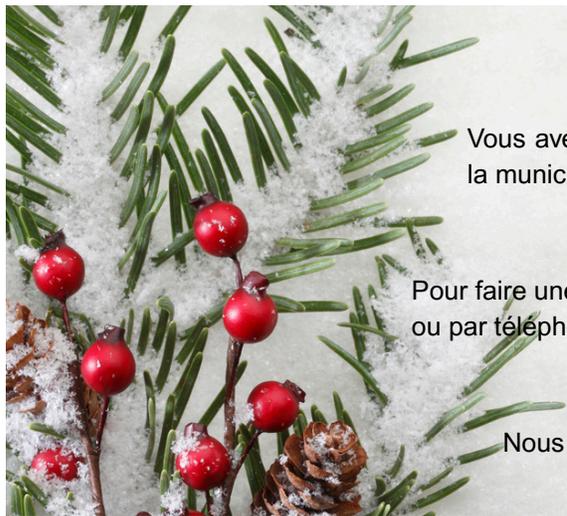
17 septembre – Souper et soirée dansante

15 octobre – Souper et soirée dansante

19 novembre – Souper et soirée dansante

17 décembre – Souper et soirée dansante

Pour toute question, suggestion ou pour vous procurer une carte de membre, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : fadoq.n.de.l@gmail.com ou téléphone au **(450) 365-7026**.



Panier de Noël

Vous avez besoin d'un panier de Noël ? Vous pouvez en faire la demande auprès de la municipalité.

Inscriptions du 1^{er} octobre au 5 décembre 2025

Pour faire une demande, veuillez contacter Catherine à reception@notredamedelourdes.ca ou par téléphone **(450) 759-2277 p.200**.

Nous le faisons en toute discrétion et dans le respect de tous.



La Grande

Guignolée

6 DÉCEMBRE

Nous vous invitons à venir faire des dons à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture durant la période du **1^{er} novembre au 5 décembre 2025**.

Nous acceptons les denrées non périssables, les produits hygiéniques, les produits pour bébé, les dons monétaires (argent, débit, chèque), etc.



Veillez noter que le 6 décembre des ponts payants auront lieu sur la rue Principale (près de l'hôtel de ville) et sur le rang Ste-Rose (près de la rue Henri-René).

COMITÉS ET ORGANISMES

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Nous sommes très heureux de vous annoncer que les travaux du comptoir seront enfin terminés.

Nous remercions tous nos clients pour leur patience.

Heures d'ouverture :

Mardi : 9 h à 15 h

Samedi : 9 h à 15 h

3938, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour rejoindre notre dynamique équipe communautaire ! Que vous ayez une heure par jour ou plus à offrir, votre engagement fera la différence.

 Comptoir vestimentaire Notre-Dame-de-Lourdes

 (450) 755-4555



C'est parfois difficile de trouver les bons mots.
Besoin d'aide ? Appelez-nous !

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
ouvert 24/7



Centre de prévention du suicide de Lanaudière

Les **AA** sont-ils pour vous?

VOUS SEUL POUVEZ RÉPONDRE À CES DOUZE QUESTIONS



 (450) 759-6000

INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL | LES JEUDIS

Prenez rendez-vous avec l'infirmière **450 755-2111** poste **423381**

Déménagement pour une période temporaire 910, rue Principale, Sainte-Mélanie



La HUTTE – Hébergement d'urgence à Joliette



305, rue Saint-Charles-Borromée N
Joliette, Québec
J6E 4R9

Téléphone : **450 753-7735**
Courriel : info@lahutte.org



Écocentre de la MRC de Joliette

Heures d'ouverture

	A.M.	P.M.
LUNDI	FERMÉ	FERMÉ
MARDI	8h à 11h45	13h à 15h45
MERCREDI	8h à 11h45	13h à 15h45
JEUDI	8h à 11h45	13h à 15h45
VENDREDI	8h à 11h45	13h à 15h45
SAMEDI	8h à 11h45	13h à 15h45
DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ

Adresse

1483 rue Raoul-Charette
Joliette, Québec J6E 8S5

Téléphone : 450 758-6608

Courriel : ecocentre@mrccjoliette.qc.ca

École primaire Sainte-Bernadette

3961, rue Principale,
Notre-Dame-de-Lourdes, Québec
J0K 1K0

Heures d'ouverture :

lundi au vendredi de 8 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Téléphone : 450 758-3576

Courriel :

bernadette@csssamares.gouv.qc.ca



2 novembre 2025

Parce que tu peux faire une différence !

Bienvenue à tes idées



Choix d'un poste

Lors d'élections municipales, il y a deux types de postes : le poste de maire et les postes de conseillère ou conseiller.

Dans les municipalités qui ne sont pas divisées en district, comme Notre-Dame-de-Lourdes, les postes de conseiller sont associés à un numéro.

Vous devez choisir le poste que vous souhaitez occuper avant de poser votre candidature.

Vous ne pouvez pas candidater à plusieurs postes en même temps.

Éligibilité

Pour être éligible, le/la candidat(e) doit être inscrit(e) sur la liste électorale de la municipalité, mais vous n'avez pas besoin d'être inscrit sur la liste électorale.

Critères à respecter le jour de l'élection :

- Avoir 18 ans ou plus ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux.

Conditions à remplir le jour de l'élection :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.

Ces conditions s'appliquent lors d'élections générales et lors d'élections partielles.

Dépôt de candidature

En vue de l'élection générale du 2 novembre 2025, vous pouvez déposer votre déclaration de candidature entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025.

Le guide "*Poser sa candidature aux élections municipales*" vous indiquera tout ce que vous devez savoir pour préparer votre déclaration de candidature en fonction du profil de votre municipalité. Ce guide est disponible sur le site internet d'Élection Québec.

- Remplir le formulaire de déclaration de candidature (SM-29) fourni par la présidente ou le président d'élection ;
 - Les **SECTIONS 1 à 8** doivent toutes être remplies pour que la présidente ou le président d'élection accepte le dépôt de votre déclaration de candidature.
- Déposer votre déclaration de candidature entre 44e et 30e jour avant le scrutin.

Pour plus d'informations, visitez le site www.electionsquebec.qc.ca/simplifier/devenir-candidate-ou-candidat

OCTOBRE ROSE : Sensibilisation au Cancer du sein

L'automne s'installe avec ses couleurs éclatantes, et octobre nous invite à réfléchir à une cause qui touche des millions de personnes : la lutte contre le cancer du sein. Chaque année, Octobre rose mobilise des communautés à travers le monde pour sensibiliser sur cette maladie qui affecte majoritairement les femmes.

SAVIEZ-VOUS QUE LE CANCER DU SEIN C'EST...

Une maladie complexe, mais qui est le cancer le plus fréquent chez les femmes au Canada et la 2e cause de décès par cancer chez les Canadiennes ? Pas d'inquiétude, la prévention fait la différence ! En 2022, au Québec, 8 324 femmes et 78 hommes ont reçu un diagnostic. Oui, les hommes aussi, car 1 % des cas les concernent ! Les femmes de 50 à 69 ans sont les plus touchées, mais un dépistage précoce peut tout changer.

CAUSES

- Âge (50 et plus) ;
- Sexe ;
- Antécédents familiaux ;
- Génétique ;
- Début précoce des règles ;
- Ménopause tardive ;
- Première grossesse tardive ou absence de grossesse, ect.

SYMPTÔMES

- Changement de la taille ou forme du sein ;
- Sensation de chaleur ou brûlure ;
- Rougeur persistante ;
- Ulcérations ou plaies ;
- Déviation du mamelon ;
- Bosse visible ou palpée au niveau du sein ou de l'aisselle.

TRAITEMENTS

- Chirurgie ;
 - Chimiothérapie ;
 - Radiothérapie ;
 - Hormonothérapie ;
 - Thérapie ciblée ;
 - Immunothérapie.
- Traitement en fonction du stade*

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE FAIRE DÉPISTER ?

Un dépistage précoce du cancer du sein peut changer la donne ! Si elle est détectée avant les symptômes, la maladie se traite plus facilement, avec des traitements moins lourds et de meilleures chances de survie.

Le PQDCS, programme gratuit, invite les Québécoises de 50 à 74 ans à passer une mammographie tous les 2 ans, réduisant la mortalité de 25 %. Sur 1000 femmes dépistées sur 20 ans, 7 vies sont sauvées ! Si vous êtes assurée par la RAMQ, vous recevrez une lettre d'invitation tous les 2 ans, servant de prescription pour un rendez-vous dans un centre de dépistage désigné (CDD).

Si vous avez moins de 50 ans, plus de 74 ans, ou un risque élevé de cancer du sein, votre médecin peut recommander une mammographie personnalisée hors PQDCS. Discutez de vos facteurs de risque pour un dépistage adapté. Une prescription médicale suffit pour agir tôt !

NB : L'autoexamen (palpation) des seins n'est plus recommandé, car il n'est plus considéré comme une méthode de dépistage efficace.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet **RUBANROSE.ORG**

Source : Fondation cancer du sein du Québec

MERCI À NOS EMPLOYÉS ESTIVAUX !

Cet été, c'est plus de 60 enfants qui ont profité de leurs vacances avec le sourire. Une équipe dévouée de 6 animateurs, 3 accompagnateurs et 2 coordinateurs a encadré, amusé et soutenu les jeunes pendant les 8 semaines du camp.

À vous, mes petits melons d'eau, merci pour votre résilience, votre professionnalisme et votre dévouement.

Malgré un été mouvementé, nous avons avancé ensemble pour les enfants. Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous.

Profitez de ce repos bien mérité et on se revoit en 2026.

Goupix !



Le mardi **28 octobre 2025**, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes célébrera son 100e anniversaire au parc Hyacinthe-Guilbault de 18 h à 20 h

Joignez-vous à nous pour une soirée mémorable où nous honorerons notre passé, nos valeurs et notre avenir commun. Ce sera l'occasion de célébrer ensemble ce jalon historique dans un esprit d'unité.

Programme :

18 h : Marche aux flambeaux

18 h 45 : Spectacle de percussion illuminé

19 h : Feux d'artifice (le plus grand jamais fait)

Adresse :

4050, Rue Principale
Parc Hyacinthe-Guilbault

HALLOWEEN



31 octobre de 16 h à 20 h

Rejoignez-nous à l'Hôtel de Ville

16 h à 18 h 30
pour les petits trouillards



18 h 30 à 20 h
pour les courageux

On distribuera aussi plein de bonbons ! Enfilez vos costumes et venez vous amuser avec nous !





Dépouillement d'arbre de Noël

7 décembre à 10 h
Salle communautaire

Inscription obligatoire sur la
plateforme Amilia du 6 octobre
8 h 30 au 17 octobre 12 h.

Au programme, un spectacle
familial mélangeant humour et
magie.

Réservé aux résidents de 0 à
12 ans.

Ne manquez pas cet événement
incontournable !



BINGO

Soirée bingo pleine de plaisir à la salle communautaire.

vendredi 14 novembre 2025 à 18 h

À seulement 1 \$ par carte, tentez votre chance pour remporter le gros lot de la carte
pleine, composé des recettes des cartes.

On vous attend avec le sourire !

Spectacle au parc Le Voyage de Kounga au Pôle Nord

21 novembre à 18 h | Salle communautaire

Magie, cirque et ventriloquie vous emmèneront dans une aventure polaire !

Apportez votre chaise pour être bien installé. Des sacs de bonbons à 2 \$ et 5 \$ seront en
vente !



Livres mystères

Du **1er au 19 décembre 2025**, venez chercher un roman mystère à
la Municipalité pour égayer vos fêtes !

Que vous soyez adulte, ado ou enfant (1re à 6e année), il y a une histoire pour vous !
Passez aux heures d'ouverture de la Municipalité.

GRATUIT



Soirée Canadienne

13 décembre à 18 h | Salle communautaire

Résidents : 2 premiers à 10 \$, 2 suivants à 20 \$.

Non-résidents : 30\$

À la porte : 40\$ pour tous.

Bar : Service sur place (pas de boissons extérieures)

Date limite : 2 novembre à 12 h

Réservé aux 16 ans +
Preuve de résidence
obligatoire.
Vestiaire gratuit

PROGRAMME :

18 h 30 : Souper-Spectacle Garçons à marier
et repas traditionnel par le local Traiteur

Tourtière, pain farci, ragoût de boulettes, pomme de terre à l'ail, mijoté de dinde sauce aux canneberges, saucisse cocktail, légumes & tarte au sucre.

20 h : Spectacle Hommage aux aînés

Septembre

1 Fête du Travail
6 Vente-débaras
7 Vente-débaras
8 Séance du conseil
22 Début automne

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

1 Encombrants
8 Séance du conseil
9 Résidus verts
13 Action de grâce
14 4^e versement taxes
23 Résidus verts
28 100^e anniversaire
31 Halloween

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

2 Fin de l'avancée de l'heure
6 Résidus verts
10 Séance du conseil
11 Jour du Souvenir
14 Bingo
21 Spectacle au parc

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30	24	25	26	27	28	29

Décembre

6 Guignolée
7 Dépouillement
8 Séance du conseil
13 Soirée canadienne
21 Début de l'hiver
25 Noël

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende

- Ordures
 - Recyclage
 - Compost
 - Encombrants
 - Résidus verts
 - Ordures
 - Recyclage
 - Compost
- Domaine
Chemin de la Vallée-des-Pins,
Chemin Cloutier, rue Lacoste

Notre-Dame-de-Lourdes

4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes
Téléphone : (450) 759-2277
reception@notredamedelourdes.ca

**FERMETURE DE
L'HÔTEL DE VILLE**

**1er septembre
13 octobre
21 décembre au 4 janvier**